



Mairie de Larra

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 19 juillet 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, FRANÇOIS Claude, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : FOUCAULT Damien pour MASON Catherine, HOLLEMAN Arnold pour MODESTO Jérôme

Absents excusés : BONNIEL Aude, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, GOUMBALLA Saloua, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien

Secrétaire de séance : AMOUROUX Céline

2022-8-7

**DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT DE PROXIMITE DE L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT**

Monsieur le Maire expose

Suite à une sollicitation de l'association LARRA DISC GOLF pour améliorer les installations existantes à Cavallé pour la pratique de ce sport, une réunion a été organisée avec le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Il a été présenté le programme de financement des équipements sportifs de proximité que la commune peut solliciter car les Hauts Tolosans sont couverts par un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) comprenant un volet ruralité. Ce programme a une enveloppe conséquente en 2022 et peut financer de 60 à 80 %, les projets de création d'équipements sportifs de proximité neufs, à condition qu'ils aient des créneaux en accès libre pour le grand public. La commune aura 3 ans pour réaliser les opérations.

Vu la demande de LARRA DISC GOLF pour améliorer les installations de Cavallé et permettre l'organisation de compétitions nationales ;

Vu la démarche lancée depuis plusieurs mois pour la création d'un circuit de BMX et pour un parcours avec bosses, adapté aux plus jeunes au domaine de Cavallé ;

Vu la demande récurrente du club de pétanque de LARRA pour l'éclairage des terrains de pétanque de Cavallé ;

Vu les contacts avec la fédération française de cyclisme pour la création du circuit de BMX et le parcours sécurité routière ;

Considérant que les équipements pour le vélo seraient judicieusement complétés par une piste sécurité routière pour apprendre la pratique du vélo sur la route ;

Considérant les devis obtenus pour la réalisation de ces équipements au domaine de Cavallé dont le montant global s'élève à 175 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : APPROUVE les projets d'équipements sportifs neufs de proximité

Article 2 : VALIDE l'estimation des équipements pour un montant total de 175 000 €

Article 3 : SOLLICITE de l'agence nationale du sport une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du Programme Equipements sportifs de Proximité

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer les pièces et les documents afférents au dossier

Pour : 13

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Louis MOIGN